

## Règlement de Mutation 2024-2025

Pour les licenciés venant d'un autre club uniquement, même procédure que pour un renouvellement de licence.

**Fournir en plus le règlement de mutation signé et accompagné du chèque correspondant.**

Votre inscription se fait normalement, mais au-delà du 31 juillet, vous devrez nous fournir une lettre de sortie de votre club de la saison passée.

### **Règlement de mutation:**

Le paiement de la mutation se fera en deux phases:

- le premier versement, correspondant à la moitié du montant de la mutation sera encaissé à l'inscription (majoration correspondante à ajouter dans Gest'Hand)
- le club prendra à sa charge la seconde moitié du montant de la mutation uniquement si le licencié reste plus d'une année. Dans le cas contraire le chèque sera encaissé.

### **Montant des mutations:**

- Joueurs nés en 2008 et avant : 200€ (100€ à l'inscription + chèque de 100€)
- Joueurs nés de 2012 à 2009 : 104€ (52€ à l'inscription + chèque de 52€)
- Autres catégories jeunes : gratuit

Nom et prénom du joueur(se) : \_\_\_\_\_

Fait à: \_\_\_\_\_ , le: \_\_\_\_\_

Signature(s) du licencié ou des parents (si mineur) :